

La redevance spéciale

Parce que les entreprises produisent plus de déchets que les particuliers et **dans un souci de juste répartition des coûts**, la CCSA a mis en place la Redevance Spéciale depuis 2018. Cette disposition est une application de la loi du 13 juillet 1992. Voici les grands principes du règlement de la CCSA :

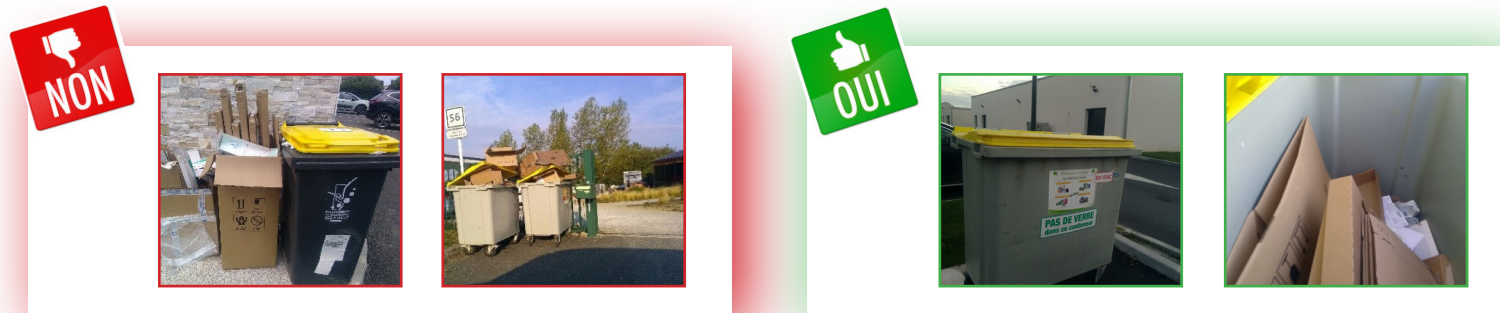
- Basculement au régime de la redevance spéciale à partir de 4 bacs OM 770 litres (4 roues) par semaine présentés à la collecte
- Facturation au réel : 29.06 € / bac OM collecté et traité (tarif 2020)
- Gratuité pour le tri sélectif

Les gros cartons bruns

Ces cartons encombrants et de plus en plus nombreux doivent être portés en déchèterie par les soins du producteur de déchets. **Pour les professionnels, la CCSA accepte de les ramasser dans la limite de :**

- 1 conteneur 770 litres pour les collectes hebdomadaires
- 2 conteneurs 770 litres pour les collectes tous les quinze jours.
- > Au-delà, merci de porter ces cartons en déchèterie (*apport gratuit*).

Les cartons qui sont posés au pied des conteneurs ou sur le couvercle ne seront pas ramassés par nos services.



Comment bien trier ses déchets au travail

> **LE TRI SELECTIF & VERRE** : Ce sont les mêmes consignes qu'à la maison

>> **LE COMPOSTAGE** : c'est possible même sur le lieu de travail ! Les salariés qui mangent sur place pourront ainsi y jeter les pelures de fruits qu'ils ont consommés. Le marc de café et les sachets de thé pourront aussi aller au composteur, ainsi que quelques résidus d'entretien de plantes.



>>> **POINT DE COLLECTE PILES & AMPOULES** : ces déchets sont dangereux et recyclables.

Afin de faciliter le geste de tri aux salariés et éviter qu'ils se retrouvent dans la poubelle ordures ménagères, vous pouvez installer un point de collecte où chacun viendra déposer son matériel usagé.

A porter ensuite en déchèterie ou au point de collecte de votre choix.



Informations générales

Sur la collecte

- Pensez à vérifier le calendrier lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine
- Pensez systématiquement à sortir votre bac la veille
- La collecte s'effectue de 5h00 à 17h00
 - > Attendez 16h avant de signaler un conteneur non ramassé

Sur le tri et la prévention des déchets

- Jetez vos ordures ménagères en sacs fermés dans le conteneur à couvercle vert
- Jetez votre tri en VRAC dans le conteneur à couvercle jaune
- Référez-vous aux consignes de tri affichées sur votre bac jaune
- Le verre >>> au récup' verre / Les gros cartons >>> à la déchèterie
- Réduisez vos déchets : équipez-vous d'un composteur !



Une question ?

Contactez Jean-Philippe BURLET
> 06.04.59.06.59
> jean-philippe.burlet@communautesoragout.fr



Une question ?

Contactez Mélanie DAMIEN
> 06.65.04.28.96
> melanie.damien@communautesoragout.fr

Guide du tri



Le compostage

Moins de déchets et fini les mauvaises odeurs dans la poubelle, de l'engrais 100% naturel pour enrichir vos plantes, une action significative envers l'environnement... Tout cela grâce au compostage !

Pour vous aider à vous lancer, la CCSA vend des composteurs : un modèle en bois à 23€ et un modèle en plastique à 18€

>> *N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations*



Horaires déchèteries

> Pour vos déchets spéciaux et vos encombrants



Soual : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h // 05.63.70.95.59

Castres : du lundi au samedi de 8h à 18h50 // 05.63.62.72.19

Labruguière : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h // 05.63.37.80.35

Puylaurens : mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h // 05.63.59.12.29